

« Respect et propreté sur mon piétonnier »

Une campagne de prévention de la Ville de Bruxelles

Bruxelles, le 17 juillet 2015 – La Ville de Bruxelles lance de nouvelles initiatives visant à assurer la convivialité en améliorant la propreté publique et en luttant contre les comportements inciviques. En parallèle à une campagne de prévention et de sensibilisation réalisée avec l'aide de l'asbl BRAVVO, les effectifs policiers sont renforcés sur la zone de jour comme de nuit. Quelque 80 poubelles supplémentaires ont également été installées.

Le Collège de la Ville de Bruxelles rappelle les différentes mesures prises pour lutter contre les problèmes de salubrité et de sécurité rencontrés principalement la nuit dans le centre-ville. Ainsi, de nouvelles patrouilles à vélos et en segways vont désormais circuler également de nuit, en renfort des patrouilles pédestres déjà présentes. Pour pallier les problèmes de propreté publique, 40 poubelles ont été ajoutées dès le 29 juin pour renforcer le dispositif existant qui en comptait une vingtaine. Cette semaine, 40 nouvelles corbeilles y ont été disposées pour atteindre la centaine de poubelles sur l'ensemble de la zone piétonne.

Pour rappel, chaque jour dès 6h30, les équipes du Service Propreté publique sont à pied d'œuvre pour nettoyer la Ville. Ainsi, dès l'aube, un camion compresseur accompagné de deux ouvriers procèdent à la vidange des corbeilles publiques et ramassent les dépôts clandestins dans la zone. Deux balayeuses mécaniques, accompagnées de deux ouvriers chacune, nettoient le piétonnier et les rues voisines. Deux équipes de deux personnes s'occupent de la propreté des trottoirs, notamment à l'aide d'aspirateurs Glutton. Durant l'après-midi, quatre ouvriers sont chargés d'entretenir la zone de 12h à 20h en y réalisant un balayage manuel et la vidange des corbeilles publiques. Un véhicule passe en début de soirée pour procéder à une nouvelle vidange des poubelles.

Si ces mesures sont indispensables, il est tout aussi primordial d'agir sur les comportements problématiques et inciviques de certains usagers du piétonnier.

Ainsi, comme le rappelle le Collège : «le piétonnier a été imaginé pour favoriser la convivialité, le vivre-ensemble et améliorer le cadre de vie des Bruxellois. Nous attendons donc de l'ensemble de la population qu'il respecte cet espace, non seulement pour son confort personnel, mais surtout pour celui des autres usagers. »

Respect et propreté sur le piétonnier

La Ville lance donc une nouvelle campagne de prévention bilingue sous le slogan « *Respect et propreté sur mon piétonnier / Respect en netheid in mijn voetgangerszone* ».

Traduite en brochures et affiches, cette campagne poursuit un double objectif : celui d'informer et de sensibiliser les citoyens contre les comportements inciviques et de favoriser le respect des règles de vie essentielles.

La campagne s'articule autour des cinq principales problématiques récurrentes que sont :

- le bruit et le tapage ;
- la consommation excessive d'alcool et l'ivresse publique ;
- le jet de déchets et la propreté publique ;
- les faits d'urine ;
- la cohabitation entre les circulations à vélo et piétonne.

Les Gardiens de la Paix de l'asbl Bravvo et les effectifs de la zone de Police de Bruxelles CAPITALE Ixelles sillonneront le piétonnier à la rencontre des citoyens pour distribuer ces brochures et rappeler la réglementation en vigueur.

Des infractions passibles d'amendes jusqu'à 350 euros

Pour rappel, toutes les dispositions du Règlement Général de Police et celles des réglementations pénales sont d'application sur le piétonnier comme dans l'ensemble du territoire de la Ville. Toute infraction ou comportement incivique tels que la souillure de l'espace public, l'ivresse publique, le tapage, etc. peuvent faire l'objet de taxes ou d'amendes administratives communales s'élevant jusqu'à 350 euros.

Rappel des taxes en cas de salissures :

- 250 € en cas de dépôts clandestins
- 100 € en cas d'urine sur la voie publique
- 50 € en cas de salissure (crachat, jet de papier...)
- 50 € en ce qui concerne la sortie de sacs poubelles en dehors des heures

Affiche

BXL

BRAVVO

RESPECT ET PROPRETÉ SUR MON PIÉTONNIER

RESPECT EN NETHEID IN MIJN VOETGANGERSZONE

QUELQUES RÈGLES POUR MIEUX PROFITER DE LA VILLE
ENKELE TIPS OM BETER VAN DE STAD TE GENIETEN

JE JETTE MES DÉCHETS DANS UNE DES 100 POUBELLES DU PIÉTONNIER	JE BAISSE LE SON POUR LES AUTRES PIÉTONS	J'ÉVITE L'EXCÈS D'ALCOOL	J'UTILISE LES WC PUBLICS, UN GESTE SIMPLE MAIS CHIC	JE CONTRÔLE MA VITESSE ET MON GUIDON, POUR LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS
IK WERP MIJN AFVAL IN EÉN VAN DE 100 VUILNISBAK- KEN IN DE VOET- GANGERSZONE.	IK ZET HET GELUID ZACHTER, IK DENK AAN DE ANDERE VOETGANGERS	IK VERMIJD OVERDADIG ALCOHOLGEBRUIK	IK GEBRUIK DE OPENBARE TOILETTEN FATSOENLIJK EN CORRECT	DE VEILIGHEID VAN DE VOETGANGERS GAAT VOOR: IK BE- PERK MIJN SNEL- HEID MET DE FIETS

Toute infraction aux différents règlements en vigueur sur le territoire de la Ville est passible d'une amende comprise entre 50€ et 350€

Elke inbreuk op de reglementen die van kracht zijn op het grondgebied van de stad zijn strafbaar met een boete gaande van 50€ tot 350€

